

Votre facture N° : **SDOT05732885**
Date d'émission : **28/07/2025**
Numéro Client : **1269062**

Ste LAVAYSSE AUTO
MMme JUSTINE LAVAYSSE
14 RUE LOTISSEMENT DU VEYROU
19120 ALTILLAC

Date d'échéance 07/08/2025

339,60 €



Consultez vos factures directement
depuis votre application [My Verisure](#)
dans :

- › Menu
- › Contrat et factures
- › [Consulter mes factures](#)

Scannez ou cliquez pour
télécharger My Verisure



Google Play



App Store

REDÉCOUVREZ NOS PRODUITS

Demandez plus d'informations sur
les éléments d'alarmes qui vous
intéressent et faites-vous rappeler.

Scannez ou cliquez
pour en savoir plus



Votre facture N° : **SDOT05732885**
Date d'émission : **28/07/2025**
Numéro Client : **1269062**

Date d'échéance 07/08/2025**339,60 €**

Installation N° 1269062
Ste LAVAYSSE AUTO
MMme JUSTINE LAVAYSSE
14 RUE LOTISSEMENT DU VEYROU
19120 ALTILLAC

Bouton Panique
Kit VF4 Sbn (F049-F055-9123)

Quantité	Prix unitaire	Taux de TVA	Montant H.T. en €
1,00	164,00	20%	164,00
1,00	119,00	20%	119,00

Date de l'opération: 24/07/2025

Règlement: PRELEVEMENT

Total hors TVA	283,00 €
TVA 20,00% sur 283,00	56,60 €

Total T.T.C. (Option pour le paiement de la taxe d'après les débits)**339,60 €****COORDONNÉES BANCAIRES VERISURE****IBAN: FR76 3000 4002 7400 0110 8799 258****BIC : BNPAFRPPXXX****ICS : FR 93 ZZZ 324 159**

VERISURE - société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle, 92160 ANTONY - RCS Nanterre 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le n° 23 006 336.

Des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal annuel. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (non soumise à TVA - article L. 441-10 II du code de commerce).